



Grésivaudan Nord
Environnement (GRENE)
Mairie de la Terrasse
38660 LA TERRASSE



Le RIF
Mairie de Goncelin
38570 GONCELIN



A l'attention du Conseil Départemental de l'Isère
A l'attention de la Communauté de Communes du
Grésivaudan
A l'attention du SMMAG

Le 05 mai 2020

Madame, Monsieur,

Les associations Grene, Le Rif et AF3V continuent d'avoir à coeur les mobilités actives sur le Grésivaudan, c'est pourquoi, en cette veille de déconfinement progressif nous avons envoyé un courrier aux maires des communes de la vallée.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après le contenu rassemblé de ces courriers que nous adressons ce jour de façon personnalisée, à Madame ou Monsieur le maire des communes Barraux, La Buisnière, Le Touvet, Lumbin, Crolles, Goncelin, Le Cheylas, Pontcharra.

Nous vous en souhaitons bonne réception et nous vous prions de recevoir en notre sincère dévouement.

GRENE,
Christophe CHAUVIN,
Président

06 84 85 63 75
info@grene38.fr
<https://www.grene38.fr/>

LE RIF
Marie-Christine COUIC,
membre du Collectif

06 88 76 07 21
contact@rif-goncelin.fr
<http://www.rif-goncelin.fr/>

AF3V
Claire Moreau, relais local

06 52 85 95 74
claire.sollieres@gmail.com
<https://af3v.org>

Contenu des courriers

Le 5 mai 2020

Objet :

Proposition d'arrêté municipal en faveur des vélos sur leur commune

Copie du courrier :

Conseil Départemental de l'Isère
Communauté de Communes du Grésivaudan
SMMAG

Madame, Monsieur le Maire,

Dans la phase de déconfinement du Covid 19 un consensus est apparu sur la nécessité de favoriser le plus possible les déplacements à vélo.

Pour cela de nombreuses villes, métropoles ou communautés de communes mettent en place de nouveaux itinéraires sécurisés afin que les déplacements se fassent de plus en plus sur des voies dédiées aux cyclistes. Par ailleurs le SMMAG met en place sur le Grésivaudan une offre de vélos en location qui favorise le développement de sa pratique.

Sur votre commune, nos associations GRENE (Grésivaudan Nord Environnement) Le Rif et l'AF3V travaillent en commun depuis plusieurs années pour soutenir le développement des voies vertes et voies cyclables, autant pour les déplacements quotidiens que de loisirs.

Nous souhaitons donc vous faire part d'une proposition pour offrir aux cyclistes des itinéraires sur lesquels ils se sentiront en sécurité, et ainsi inciter un plus grand nombre d'utilisateurs.

Maires de Barraux et La Buissière : Entre La Gâche et la Buissière, le chemin de Renevier (sur Barraux) et le chemin du milieu puis le chemin de Cognin (sur la Buissière) sont régulièrement utilisés par les voitures alors qu'il existe une alternative par la route départementale. Nous vous proposons de prendre un arrêté municipal réservant cet itinéraire aux cycles et ayant-droit (voir carte jointe).

Maires de Crolles et Lumbin : Entre Lumbin et Crolles, la véloroute V63 emprunte le chemin de Fontanettes et le chemin Mayard, sur Lumbin, et le chemin de Mayard, sur Crolles. Ces chemins sont massivement utilisés par les voitures comme raccourci entre les deux communes alors qu'il existe une alternative par la route départementale. Nous vous proposons de prendre un arrêté municipal réservant cet itinéraire aux cycles et ayant-droit (Voir carte jointe).

Maire du Touvet : Sur Le Touvet entre le Bresson et la Terrasse la véloroute (V63) emprunte le chemin de l'Empereur. Ce chemin est régulièrement utilisé par les voitures comme raccourci alors qu'il existe des alternatives par les routes départementales. Un arrêté municipal limite sur La Terrasse la circulation aux cyclistes et engins agricoles. Nous vous proposons de prendre un arrêté municipal du même ordre réservant cet itinéraire aux cycles et ayant-droit (voir carte jointe).

Maire de Goncelin : Sur Goncelin entre le Cheylas et Tencin le chemin longeant la voie ferrée est régulièrement utilisé par les voitures alors qu'il existe des alternatives par la route départementale. La commune de Tencin limite la circulation aux cyclistes et engins agricoles sur

la portion de son territoire. Nous vous proposons de prendre un arrêté municipal réservant sur votre commune cet itinéraire aux cycles et ayant-droit (voir carte jointe).

Maire du Cheylas : Sur Le Cheylas entre Pontcharra et Goncelin le chemin longeant la voie ferrée est régulièrement utilisé par les voitures alors qu'il existe une alternative par la route départementale. Sur une partie de ce parcours la circulation est limitée aux cyclistes. Nous vous proposons de prendre un arrêté municipal réservant tout le chemin aux cycles et ayant-droit (voir carte jointe).

Maire de Pontcharra : Sur Pontcharra en direction du Cheylas le chemin longeant la voie ferrée est régulièrement utilisé par les voitures alors qu'il existe une alternative par la route départementale. Nous vous proposons de prendre un arrêté municipal réservant le chemin aux cycles et ayant-droit (voir carte jointe).

Nous vous remercions des avancées que vous permettrez sur votre commune et nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Maire, en l'expression de notre confiance et de notre engagement citoyen.

Les associations Grene, Le Rif, AF3V

Rive droite / Sections La Gâche - La Buisnière

Une proposition des associations AF3V, GRENE, LE RIF, pour un confortement des cycles dans la Vallée du Grésivaudan



— Itinéraire V63 (existant)

••••• Voie réservée cycles et ayant droit (proposition)

Base cartographique : Open street map et AF3V

Mardi 4 mai 2020 / Situation de pré-déconfinement COVID 19

Rive droite / Sections Crolles - Lumbin

Une proposition des associations AF3V, GRENE, LE RIF, pour un confortement des cycles dans la Vallée du Grèsivaudan



 Itinéraire V63 (existant)

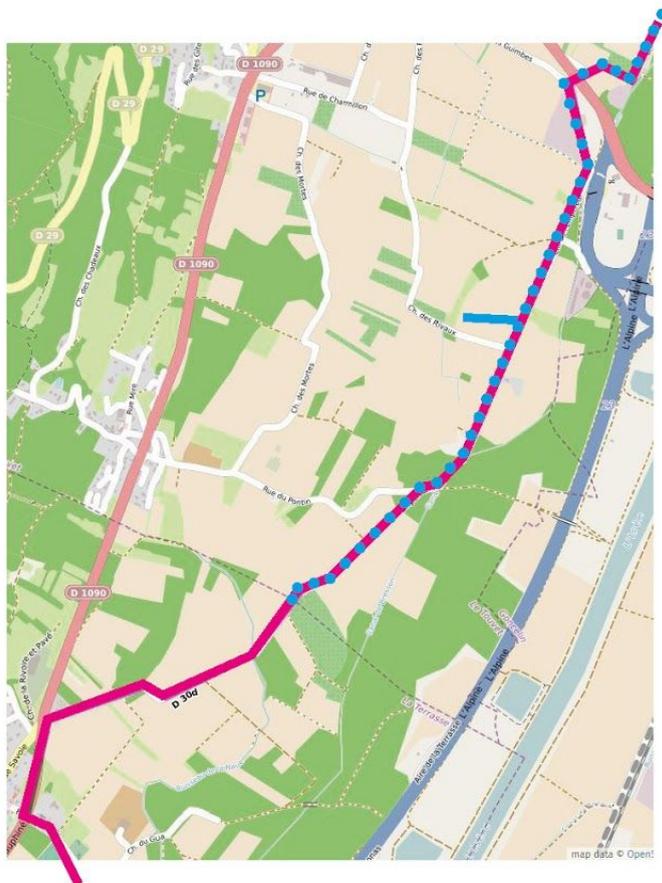
 Voie réservée cycles et ayant droit (proposition)

Base cartographique : Open street map et AF3V

Mardi 4 mai 2020 / Situation de pré-déconfinement COVID 19

Rive droite / Sections Le Touvet - La Terrasse

Une proposition des associations AF3V, GRENE, LE RIF, pour un confortement des cycles dans la Vallée du Grésivaudan



— Itinéraire V63 (existant)

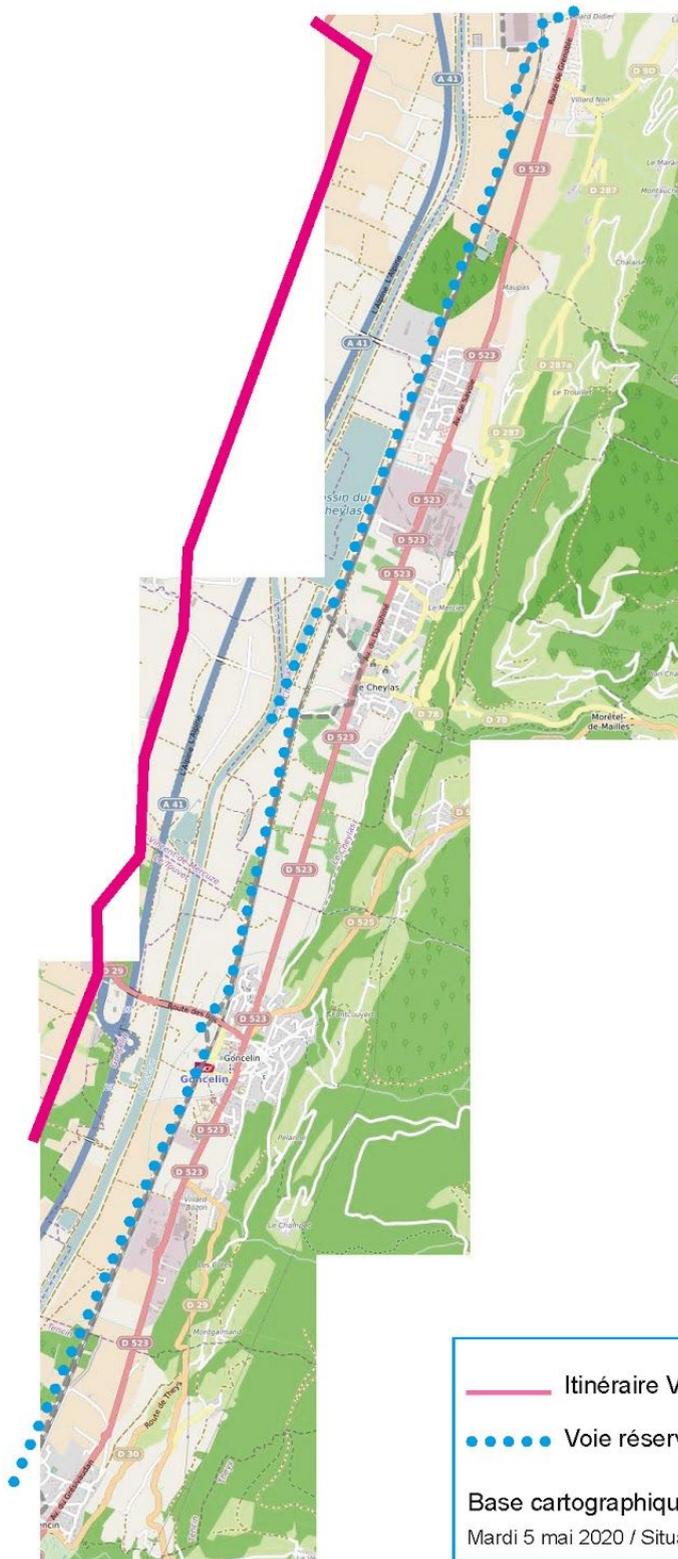
••••• Voie réservée cycles et ayant droit (proposition)

Base cartographique : Open street map et AF3V

Mardi 4 mai 2020 / Situation de pré-déconfinement COVID 19

Rive gauche / Sections Tencin - Goncelin - Le Cheylas - Pontcharra

Une proposition des associations AF3V, GRENE, LE RIF, pour un confortement des cycles dans la Vallée du Grésivaudan



Côté rive gauche, une réflexion doit être menée afin de sécuriser un accès des cycles à la gare.

— Itinéraire V63 (existant)

••••• Voie réservée cycles et ayant droit (proposition)

Base cartographique : Open street map et AF3V

Mardi 5 mai 2020 / Situation de pré-déconfinement COVID 19